

Poitiers, le 19 octobre 2020

Travaux de la déviation de Latillé

Bruno BELIN, Président du Conseil Départemental, Sénateur de la Vienne, Gilbert BEAUJANEAU, Vice-Président du Département en charge des Routes, François BOCK, Conseiller Départemental, Rapporteur de la Commission des Routes et Benoît COQUELET, Conseiller Départemental du Canton de Vouneuil-sous-Biard, ont présenté, le 19 octobre 2020, les travaux de la déviation de Latillé, en présence de Benoît DUPONT, Maire de Latillé.

Un enjeu de sécurité

La traversée de Latillé par les RD 23 et 93 est particulièrement sinueuse et étroite. Elle pose des problèmes de sécurité d'une part, à cause d'une circulation significative des poids lourds et des bus et, d'autre part, du fait de la présence d'un collège et d'une importante circulation piétonne.

L'enjeu de sécurité est majeur au niveau du collège, c'est pourquoi le Département a décidé de dévier la circulation des poids lourds transitant par le bourg en **créant une voie de contournement** reliant la RD 27 à la RD 62 au sud du bourg.

Les travaux sont en cours de réalisation et devrait **s'achever d'ici la fin du mois de novembre**. La mise en service de la **déviation sera effective en janvier 2021**.

Cette voie de contournement, d'une longueur de 940 m, s'appuie pour l'essentiel sur le tracé de la VC 4 qui va être renforcée pour présenter une largeur de chaussée de 5, 50 m. Toutefois, l'extrémité est de la voie n'est pas aménageable compte tenu du bâti et le débouché sur la RD 27 s'avère dangereux.

De ce fait, une nouvelle portion va être créée sur 325 m et un carrefour sera réalisé sur la RD 27. De même, le raccordement ouest avec la RD 62 sera réaménagé pour garantir la sécurité et une bonne giration des véhicules.

L'opération, déclarée d'utilité publique le 6 août 2018, est estimée à **990 000 €**. Elle est cofinancée par le Département et la commune de Latillé à hauteur de 17,5 % soit 173 250 €.

Après la mise en service du nouvel aménagement, les RD 27 et RD 93 situées en centre bourg seront déclassées dans le domaine communal, une enveloppe de 70 000 € sera alors versée à la commune pour assurer la remise en état des voies dans le cadre d'un projet communal.

Contacts

Presse Département de la Vienne :

Karine DUFOUR - kdufour@departement86.fr - 05 49 55 66 73 / 06 07 24 02 19